



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 23 avril 2018 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 17 avril 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. FILONI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VANNUCCI à M. MONDOLONI, Mme OTTAVY à M. SBRAGGIA, Mme BIANCAMARIA à M. ARESU, Mme SICHI à Mme BERNARD, M. KERVELLA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. DELIPERI à M. MARCANGELI, Mme PILLOTTI à Mme OTTAVY-SARROLA, M. BASTELICA à M. CIABRINI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

Etaient absents :

Mme FLAMENCOURT, M. CAU, Mme JEANNE, M. CASTELLANA, M. FERRARA, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. CHAREYRE, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	29
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Séance du lundi 23 avril 2018
Délibération N°2018/85

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20180423-2018_85-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/05/2018

Affichage : 03/05/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

Mise à disposition de locaux communaux scolaires au profit de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Corse du Sud, pendant les périodes de vacances scolaires.



Monsieur le maire expose à l'assemblée :

La Ville d'Ajaccio a été sollicitée par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Corse du Sud, représentée par Monsieur Guy MONCHAUX, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, pour organiser des stages de réussite d'élèves de CM1 et CM2 présentant des difficultés d'apprentissage, durant les périodes de vacances scolaires.

Ces stages sont animés par des enseignants pendant les vacances de printemps et d'été. Les locaux communaux mis à disposition sont répartis dans plusieurs écoles élémentaires de la commune en accord avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Corse du Sud.

Ces stages se dérouleront du 23 au 27 avril, du 10 au 13 juillet et du 27 au 30 août 2018.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le maire à signer une convention de mise à disposition de locaux communaux pendant les vacances de printemps et d'été, avec la direction des services départementaux de l'Education nationale de corse du sud, représentée par Monsieur Guy Monchaux, Directeur académique des services de l'Education nationale.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Oui l'exposé de Madame Rose Marie Ottavy-Sarrola, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 23 avril 2018,

AUTORISE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Monsieur le maire à signer une convention de mise à disposition de locaux communaux pendant les vacances de printemps et d'été, avec la direction des services départementaux de l'Education Nationale de Corse du Sud, représentée par Monsieur Guy Monchaux, Directeur académique des services de l'Education Nationale.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)**



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI